CAP Val de Saône LE MAG'

LE MAGAZINE DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°7 - Janvier 2022

CAP SUR LA REPRISE

Alimentation locale, Tiers-lieu, Eco-tourisme : les leviers de développement de demain

ATTRACTIVITÉ P.3

DÉVELOPPEMENT : La relance au plus près des territoires

CADRE DE VIE P.6

ENVIRONNEMENT : Réduire ses déchets, plus qu'une nécessité

SOLIDARITÉ P.11

PETITE ENFANCE : Un secrétariat pour centraliser toutes les demandes d'accueil

SOMMAIRE

COLLECTIVITE

P.2 Les points importants délibérés en Conseil

DEVELOPPEMENT

P.3 La relance au plus près des territoires
P.4 Construire l'économie de demain

ENVIRONNEMENT/DECHETS

P.5 Manger local, tout un projet !
P.6 Déchets : les obligations évolulent, adaptons-nous
P.7 Ensemble, réduisons les déchets de demain
P.8 Nouveaux horaires des déchèteries

EAU/ASSAINISSEMENT

P.9 Les cours d'eau : un patrimoine à entretenir et à préserver
P.10 Le réservoir de Flagey-lès-Auxonne a fait peau neuve

POLITIQUES EDUCATIVES ET FAMILIALES

P.11 Nouveau : un secrétariat petite enfance
P.12 Petite enfance : retour sur 2021
P.12 Du changement en enfance/jeunesse

SOCIAL

P.13 Quel avenir pour notre territoire ? Le diagnostic se poursuit

TOURISME

P.14 Modernisation de l'Escale fluviale
Nouvelle recrue au Tourisme

CULTURE

P.14 Sculptures sonores avec Will Menter

CAP Val de Saône Le Mag'

Directrice de publication et de rédaction :
Marie-Claire BONNET-VALLET
Réalisation : Marine BURGER ICHTERTZ
Crédits photos :
Communauté de communes Auxonne-Pontailler Val de Saône, Freepik, Citeo/Pierre Antoine, Will Menter

Impression : Imprimerie Vidonne
4. rue de la petite Fin
21121 Fontaine-lès-Dijon
Communauté de communes Auxonne-Pontailler Val de Saône
Ancienne route nationale
21130 AUXONNE
contact@capvaldesaone.fr
03 80 27 03 20 - www.capvaldesaone.fr

ÉDITO

Pour un développement équilibré en Côte-d'Or!

Préparer l'avenir ou le rendre possible, c'est agir maintenant. Plus que jamais faisons nôtre cet adage !
Alors que nous venons de subir un nouvel assaut épidémique, qui éprouve les individus, divise notre société et met à mal notre économie, il nous faut tenir bon, s'ancrer sur nos atouts et travailler, sans relâche, à nos projets de demain. Il ne s'agit pas d'un optimisme de surface mais d'une résolution que nous devons à la jeune génération qui se construit de notre exemple.

L'INSEE vient de publier les traditionnels chiffres de la démographie en ce début d'année, notre territoire tient bon et **demeure attractif pour les familles.** Néanmoins se laisser porter par le « fil de l'eau » ne constitue pas une politique et il nous faut accélérer nos grands projets, pour non seulement maintenir un haut niveau de services mais aussi créer de la valeur ajoutée, source d'emplois et de développement.
L'Etat, le Département de la Côte-d'Or et notre Communauté de communes seront co-signataires cette année, aux côtés de nos communes, d'**un contrat de relance** qui encadrera les financements de nos projets structurants. C'est un accompagnement exigeant mais nous le devons à nos habitants.

Continuer à construire l'économie de demain, c'est choisir d'offrir à nos artisans, chefs d'entreprises, une palette de solution d'installation, comme le Tiers-lieu et ses ateliers-relais, pépinières d'entreprises et espaces de travail partagés ou bien des zones d'activités accessibles et complémentaires. C'est encore fermement **réaffirmer le Projet Alimentaire de territoire** comme notre meilleur outil pour parvenir au « Bien manger local », en travaillant avec les communautés de communes voisines à une cuisine centrale mutualisée, en réfléchissant avec le Département de la Côte-d'Or à un pôle logistique centralisé intégrant une légumerie en Val de Saône.

Faciliter le quotidien des habitants, c'est aussi **anticiper les grandes évolutions à venir dans le domaine des déchets et de leur traitement.** Les obligations à venir n'ont rien de réjouissant mais adapter nos pratiques et réduire nos déchets est encore le meilleur moyen d'y faire face ! La Communauté de communes est à la manœuvre, en investissant sur le territoire. Par exemple, non seulement aucune déchèterie n'a été fermée mais des investissements conséquents sont apportés pour mieux valoriser nos déchets et mieux rendre service.

Vous l'aurez compris **l'armature des services aux habitants est ce qui rend un territoire non seulement vivable, mais attractif !** Dans tous les autres domaines gérés totalement ou partiellement par la Communauté de communes, politiques éducatives et familiales, eau potable, tourisme, culture, l'enjeu est de continuer à investir pour un bon niveau de services aux habitants, tout en maintenant ces services à un coût supportable. Régulièrement dans ce CAP MAG nous essayons d'illustrer ce travail.

Préparer l'avenir et le rendre possible, c'est donc une ambition collective, c'est aussi une formidable chance que d'y contribuer, pour que chacun de nos habitants se voie un avenir là où ils ont choisi de vivre.

Je vous souhaite, en partage avec tous ceux qui vous sont chers, une bonne année 2022 !

Marie-Claire BONNET-VALLET
Présidente de la CAP Val de Saône

LES POINTS IMPORTANTS DÉLIBÉRÉS EN CONSEIL

Réunis en Conseil Communautaire, les 57 élus de la CAP Val de Saône ont, entre autres, délibéré sur les sujets suivants en 2021 :

21 janvier

► Lancement du processus de création d'une police intercommunale

La Police intercommunale a pour objectif permettre à plusieurs communes de mutualiser les moyens humains et matériels, en fonction de leurs besoins. Quatre communes se sont portées volontaires : Drambon, Lamarche-sur-Saône, Pontailler-sur-Saône et Vonges. Le recrutement d'un policier municipal a été finalisé en décembre 2021, il prendra ses fonctions début mars 2022.

► Équipement de la halte fluviale d'Auxonne

Afin de faciliter l'accès des plaisanciers aux services de l'escale fluviale (eau et électricité), il a été décidé d'équiper le ponton de bornes automatiques de gestion, paiement et alimentation. Quelques aménagements pour renforcer la sécurité des usagers sur les pontons de la Halte Fluviale ont également été votés. *En voir plus page 14.*

► Réhabilitation de la déchèterie de Pontailler-sur-Saône

Accueillant de plus en plus d'usagers avec des quantités de déchets en augmentation, il a été proposé de réaliser des travaux de réaménagement, remise en sécurité et en conformité de la déchèterie. Ces travaux seront réalisés courant d'année 2022.

4 mars

► Intégration du périmètre d'étude visant à mobiliser la ressource en eau de la boucle des Maillys

Dans le but de garantir un accès pérenne à l'eau pour tous en disposant d'une alternative pour sécuriser la ressource en eau en cas de besoin, le Conseil Départemental de la Côte d'Or a lancé une étude sur un futur champ captant au niveau de la boucle des Maillys.

► Approbation du Plan Climat, Air, Energie territorial 2021-2026

Il s'agit d'un outil obligatoire qui a vocation à diminuer les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle d'un territoire et qui se traduit concrètement par l'élaboration d'un programme d'actions. Celui-ci ayant été approuvé par les services de l'Etat et par le Conseil, un groupe de travail de 10 élus est désormais chargé d'établir des propositions pour le traduire en actions concrètes.

7 avril

► Mise en place d'interventions de l'Ecole de Musique et d'Arts auprès de structures partenaires

Des ateliers musicaux chorégraphiques plastiques ou dramatiques peuvent être organisés auprès de patients ou d'usagers de structures partenaires : hôpital de jour, EPAHD, associations, etc. Des intervenants de la Communauté de communes ainsi que le matériel pour la réalisation de ces ateliers sont mis à leur disposition.

22 juillet

► Signature du protocole d'engagement du contrat de relance et de transition écologique avec l'Etat

Ce nouveau type de contrat a été conçu pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique à l'échelle d'un territoire. Il permettra aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat sur la période 2021-2026. La Communauté de communes recense donc les projets communaux et communautaires afin de les présenter aux services de la Préfecture. *En voir plus page 3.*

7 octobre

► Demande d'autorisation pour utiliser la marque « Projet alimentaire territorial reconnu par le ministère de l'agriculture »

Le Projet Alimentaire Territorial de la CAP Val de Saône a été officiellement reconnu et labellisé par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, ouvrant ainsi le droit à l'utilisation de la marque collective régie par un règlement d'usage et un logo associé. *En voir plus page 5.*

Retrouvez tous les comptes-rendus sur notre site Internet :
www.capvaldesaone.fr/territoire/conseil-communautaire

LA RELANCE AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Afin d'accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : **le contrat de relance et de transition écologique.**

Signé pour six ans, ce contrat illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales tout en s'appuyant sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, **publics comme privés**, tous impliqués dans la relance.

Concrètement, il doit permettre aux collectivités locales d'intégrer, au sein de leurs projets de territoire, **les ambitions de la transition écologique dans leurs priorités**.
Les actions retenues concourent à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de stratégie nationale bas-carbone, de biodiversité, de plan national d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles. **Une attention particulière sera donc portée à la rénovation énergétique des bâtiments, à la lutte contre l'artificialisation des sols, au développement des nouvelles pratiques agricoles, aux circuits courts et à l'économie circulaire.**
Les mobilités douces et la promotion des énergies renouvelables seront également prises en compte.

Au niveau de l'intercommunalité, plusieurs projets portés répondent actuellement à ces critères :

- L'aménagement d'un tiers-lieu en face de la gare SNCF de Tillenay (voir page ci-contre) ;
- La construction d'une aire de covoiturage à Soirans ;
- La rénovation de la déchèterie de Pontailler-sur-Saône ;
- La liaison cyclable et piétonne entre le centre-ville d'Auxonne et la gare SNCF de Tillenay ;
- La création d'une cuisine centrale pour optimiser le recours aux producteurs locaux, notamment pour les repas servis en restauration scolaire.

En parallèle, en tant co-signataire du Contrat avec l'Etat et le département de la Côte-d'Or , l'intercommunalité se doit de recenser auprès des communes et des entreprises du territoire l'ensemble des projets qui pourraient être intégrés au contrat et ainsi, bénéficier des crédits déployés par l'Etat dans le cadre du plan « *France Relance* ».
Les acteurs concernés sont donc invités à faire part de leurs projets structurants, traduisant une ambition écologique, en contactant directement le secrétariat de la Communauté de communes.

La validation du Contrat est prévue pour fin janvier 2022 mais **son contenu restera évolutif.** De nouveaux projets pourront donc être intégrés en cours de mise en œuvre après avis du comité de pilotage.

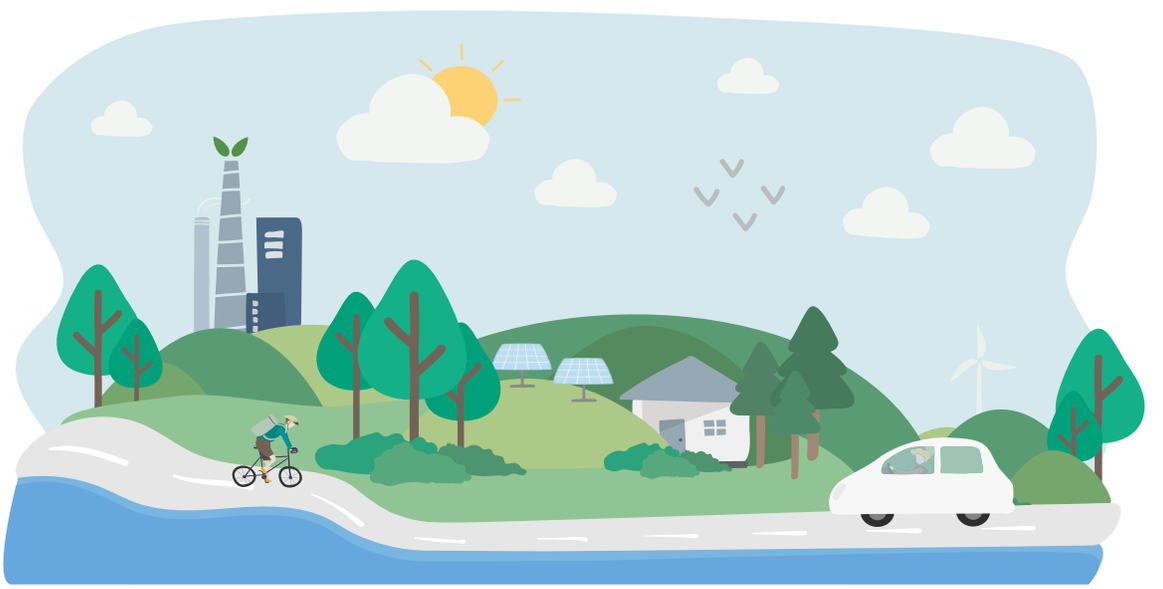

Plus d'informations sur le site de l'Agence Nationale : http://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/crte

CONSTRUIRE L'ÉCONOMIE DE DEMAIN

En ce début de mandat 2020-2026, plusieurs projets de développement économique sont lancés par la Communauté de communes.

Un tiers-lieu en face de la gare de Tillenay

Une étude de faisabilité confiée en 2019 au cabinet Katalyse a démontré un réel besoin d'un établissement de type pépinière / hôtel d'entreprises afin d'encourager les créations d'entreprise et solidifier le développement économique sur le territoire. Ainsi, l'intercommunalité a racheté en 2020 le bâtiment de l'ancienne entreprise Tonic qui se situe en face de la gare SNCF d'Auxonne-Tillenay pour le réhabiliter et en faire un tiers-lieu.

La situation géographique du site et la surface disponible (3400m²) permettront l'émergence d'un lieu à vocation économique mixte, avec des cellules à destination d'artisans, mais également des bureaux, salles de réunions ou encore espaces de co-working (espaces de travail partagés).

La collectivité a retenu le bureau d'études A2AD afin d'être épaulée sur l'ensemble de la procédure, de la définition précise des besoins jusqu'à la réalisation des travaux.

Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?
Un tiers lieu peut se définir comme un espace physique prévu pour accueillir différentes personnes amenées à partager librement ressources, compétences et savoirs.

Le bâtiment avant travaux

Des zones d'activités en devenir

Afin de répondre aux demandes d'entreprises désirant s'implanter ou se développer sur le territoire, la CAP Val de Saône souhaite développer deux projets de zones d'activités économiques à taille humaine.

Le premier projet de zone d'activités se situe à **Villers-les-Pots**, à l'angle de la Route départementale 905 et de la Route départementale 976. Le processus d'acquisition foncière est toujours en cours. Parallèlement, un bureau d'études a commencé à travailler sur le projet. Le projet entrera dans une phase plus concrète si la maîtrise foncière peut être assurée.

Le second projet se situe à **Vonges**, le long de la RD 976, à l'entrée de Vonges lorsque l'on vient de Lamarche-sur-Saône avec 31 parcelles pour 7,5 hectares. C'est la société Bureau d'Aménagement Foncier et d'Urbanisme (BAFU) qui a été retenue comme maitre d'oeuvre.

La future zone d'activités de Vonges

Vous avez un projet et êtes à la recherche d'espaces ?

Contactez Audrey Millant
Responsable développement économique
03 80 27 03 20 • 06 28 95 56 03
a.millant@capvaldesaone.fr

MANGER LOCAL, TOUT UN PROJET !

Ce qui nous attend en 2022 avec le Projet Alimentaire de Territoire

Élaboré de manière collective avec les acteurs d'un territoire, le Projet Alimentaire Territorial a pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant notamment l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.

Lancé en septembre 2019, celui de la Communauté de communes a d'abord fait l'objet d'un diagnostic sur l'état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie, et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

Suite à la crise sanitaire, une plateforme en ligne a été mise en place en septembre 2020 pour permettre aux habitants de s'informer sur le projet et de participer à son élaboration via un appel à projets (Jenparle : *http://cap-sur-le-pat.jenparle.net*).

Les premiers projets ont ainsi émergé et constituent la base du programme d'actions qui va être mené prochainement.

Depuis octobre 2021, la Communauté de communes est accompagnée par **Agathe Mathey**, chargée de mission mise à disposition par le Conseil Départemental de la Côte d'Or.

Une question, une idée ?
Contactez Agathe Mathey
03 80 63 68 97 • 06 42 27 46 93
agathe.mathey@cotedor.fr

Mise en œuvre d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une cuisine centrale, mutualisée avec les communautés de communes voisines, à savoir Plaine Dijonnaise et Rives de Saône, ainsi que la commune de Chevigny-Saint-Sauveur

Participation aux actions anti-gaspi de la restauration collective, en lien avec le service de prévention des déchets

Mobilisation d'un collectif de producteurs autour d'un projet de magasin de producteurs sur Auxonne, pour lequel une étude a été menée durant l'été 2021

Suivi du projet d'outil collectif de stockage/logistique, ayant pour objectif de structurer une filière locale de produits maraîchers, de la production jusqu'à la distribution, pour lequel une demande de financement a été accordée par France Relance

Organisation de rencontres avec les agriculteurs du territoire autour de la problématique de l'installation-transmission des exploitations agricoles, et déploiement d'un plan de formations en agroécologie

Organisation de rencontres et groupes de travail avec la restauration collective, le grand public, les agriculteurs, etc., pour faire émerger de nouveaux projets

DÉCHETS : LES OBLIGATIONS ÉVOLUENT, ADAPTONS-NOUS

JUSQU'EN 2025

Augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes

La loi de finances de 2019 prévoit une augmentation progressive de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes jusqu'en 2025.

Cette hausse a pour objectif d'encourager la prévention des déchets et le recyclage. En effet, cette taxe qualifiée de « pollueur-payeur », s'applique notamment sur 2 exutoires de traitement que la collectivité utilise : l'enfouissement et l'incinération des déchets ménagers.

Le coût de l'enfouissement pour les déchets du territoire va passer de 62 454€ en 2020 à 225 527€ en 2025 soit + 163 073€ (+ 261%) ; le coût de l'incinération pour les déchets du territoire va passer de 6 549€ en 2020 à 32 742€ en 2025 soit + 26 193€ (+ 400%).

Une seule solution pour pallier cette augmentation : bien trier ses déchets pour éviter qu'ils partent à l'incinération ou à l'enfouissement !

1ER JANVIER 2023

Extension des consignes de tri

Au 1er janvier 2023, le bac de tri pourra accueillir de nouveaux emballages recyclables en plastique : films alimentaires, barquettes, pots, sacs plastique, etc., en plus de ceux déjà acceptés actuellement (papiers/journaux/magazines, boites métalliques, cartonnettes, briques alimentaires, bouteilles plastiques).

La simplification des consignes de tri permettra de faciliter le tri car tous les emballages seront acceptés et contribuera à systématiser le geste de tri car il n'y aura plus de doute possible !

1ER JANVIER 2024

Harmonisation de la facturation

Suite à la fusion des intercommunalités en 2017, les deux anciens secteurs ont conservé leur mode de facturation pour l'enlèvement des ordures ménagères : redevance simple pour le secteur de Pontailler-sur-Saône et redevance incitative pour le secteur d'Auxonne.

À compter du 1er janvier 2024, la facturation devra être la même sur l'ensemble des communes du territoire, à savoir la redevance incitative.
Celle-ci s'appliquera au nombre de bacs présentés à la collecte sur l'année. La facture sera ainsi composée d'une part fixe qui correspond au nombre maximal de levées autorisées et une part variable pour les levées supplémentaires, selon la production des déchets des ménages.

Des informations complémentaires seront diffusées dans les prochains mois.

1ER JANVIER 2024

Tri des biodéchets à la source

30% : *c'est le pourcentage de biodéchets que contient la poubelle d'ordures ménagères d'un français sur une année !*

Déchets alimentaires (préparations et restes de repas, épluchures…)

Déchets végétaux (tontes de pelouse, branchages, feuilles mortes…)

Au 1er janvier 2024, **les ménages ne devront plus jeter leurs biodéchets dans leur poubelle d'ordures ménagères** (les professionnels seront concernés dès le 1er janvier 2023).

La loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri de leurs biodéchets, **le compostage de proximité sera donc privilégié et développé**.

Ensemble, réduisons les déchets de demain

Engagée depuis 2012 dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, l'intercommunalité vous accompagne dans la réduction de vos déchets.

Le compostage des biodéchets

Vous habitez une maison avec jardin ?
Depuis le 1er janvier 2022, la collectivité distribue des composteurs en bois à un tarif préférentiel de 30€. Il n'est plus obligatoire de suivre une formation le jour de la remise du matériel, mais un programme d'ateliers, des conseils et des visites personnalisés à la demande, sont prévus tout au long de l'année pour répondre aux besoins des usagers.

Vous habitez en immeuble ?
Contactez votre bailleur ou votre conseil syndical pour échanger sur le sujet. La collectivité peut les accompagner pas à pas dans la création de placettes de compostage partagé, afin que même en habitat collectif, le compostage soit accessible à tous !

Comme pour les collectifs, il est possible d'installer des sites de compostage dans les établissements scolaires et médico-sociaux et de mobiliser les équipes autour de cette pratique.

Devenez guide composteur

Vous êtes sensible à l'environnement, intéressé par le compostage ? Vous aimez partager vos connaissances ? Participez à la création d'un réseau de guides composteurs bénévoles sur le territoire ! Partagez vos savoirs et bénéficiez d'une formation complémentaire au compostage !

Réduction des déchets verts

Considérés eux aussi comme des biodéchets, les déchets verts devront également faire l'objet d'un tri à la source au 1er janvier 2024. De plus, ces déchets représentent 1/3 des apports en déchèterie et un coût de gestion important pour la collectivité (109 850€ pour l'année 2019).

Afin d'identifier les volumes pouvant être détournés des déchèteries, une expérimentation a eu lieu en fin d'année 2021 sur la commune de Villers-les-Pots : une plate-forme de stockage ouverte aux administrés ainsi qu'aux habitants des communes avoisinantes pour y déposer tailles de haies et branchages. Le principe est simple, les déposes ont été autorisées tous les week-ends sur cette zone pendant 9 semaines et un broyage réalisé par un prestataire à l'issue de la période de stockage.

Cette solution de proximité, en plus d'éviter des trajets en déchèterie, permet de sensibiliser les usagers au jardinage naturel et au compostage. En effet, en récupérant du broyat gratuitement sur la plateforme, les habitants des communes ont à leur disposition un produit pour co-composter leurs déchets alimentaires ou pailler leur jardin : que du positif !

Pour tout renseignement :

Contactez Lise Le Lagadec
Chargée de mission
prévention déchets
Maître composteur
03 80 27 03 20
prevention.dechet@capvaldesaone.fr

Des calendriers de collecte individuels

Pour une meilleure lisibilité, la Communauté de Communes réalise désormais ses calendriers de collecte par commune, vous ne pourrez plus vous tromper, il n'y a que les jours de collecte de votre commune !

Les calendriers de collecte ont été envoyés fin décembre dans vos boîtes aux lettres. Si vous n'avez pas reçu le vôtre, vous pouvez en récupérer un à la Communauté de communes à Auxonne ou à la Maison des Services de Pontailler-sur-Saône. Vous pouvez également le consulter et le télécharger sur notre site Internet.

Attention ! Nouveaux horaires des déchèteries depuis le 1er janvier 2022

Secteur de Pontailler-sur-Saône

	DU 1ER OCTOBRE AU 31 MARS		DU 1ER AVRIL AU 30 SEPTEMBRE	
	MAXILLY SUR-SAONE	PONTAILLER-SUR-SAONE	MAXILLY-SUR-SAONE	PONTAILLER-SUR-SAONE
LUNDI	-	14h-17h	-	14h-18h
MARDI	8h30-12h	14h-17h	8h30-12h	14h-18h
MERCREDI	-	8h30-12h et 14h-17h	-	8h30-12h et 14h-18h
JEUDI	8h30-12h	14h-17h	8h30-12h	14h-18h
VENDREDI	-	14h-17h	-	14h-18h
SAMEDI	8h30-12h et 14h-17h	8h30-12h et 14h-17h	8h30-12h et 14h-18h	8h30-12h et 14h-18h

Secteur d'Auxonne

	DU 1ER OCTOBRE AU 31 MARS			DU 1ER AVRIL AU 30 SEPTEMBRE		
	AUXONNE	PONT	ATHÉE	AUXONNE	PONT	ATHÉE
LUNDI	14h-17h	-	-	14h-18h	-	-
MARDI	8h30-12h et 14h-17h	8h30-12h	14h-17h	8h30-12h et 14h-18h	8h30-12h	14h-18h
MERCREDI	8h30-12h et 14h-17h	14h-17h	8h30-12h	8h30-12h et 14h-18h	14h-18h	8h30-12h
JEUDI	8h30-12h et 14h-17h	-	-	8h30-12h et 14h-18h	-	-
VENDREDI	8h30-12h et 14h-17h	14h-17h	8h30-12h	8h30-12h et 14h-18h	14h-18h	8h30-12h
SAMEDI	8h30-12h et 14h-17h	8h30-12h	14h-17h	8h30-12h et 14h-18h	8h30-12h	14h-18h

LES COURS D'EAU : UN PATRIMOINE NATUREL À ENTRETENIR ET À PRÉSERVER

Un cours d'eau en bon état de fonctionnement participe en premier lieu à la garantie d'une ressource en eau plus accessible et de meilleure qualité. Il sera alors plus à même de répondre aux nombreux usages qui lui sont associés : eau potable, agriculture, biodiversité, pêche, loisirs, navigation, etc.

La compétence **« Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » dite GEMAPI,** est obligatoirement exercée par les Communautés de communes depuis le 1er janvier 2018.

Avec plus de **120km de cours d'eau** principaux sur son territoire, de nombreux enjeux découlent de de cette compétence sur le territoire de la CAP Val de Saône. En effet, **sa gestion influence aussi bien la qualité de l'eau mesurée au sein des captages situés à proximité de la Saône, que le risque d'inondation sur le territoire ou encore l'état de conservation de la biodiversité aquatique.**

Les concepts de « bassin versant » et de solidarité « amont-aval » sont indissociables de la GEMAPI puisqu'étant traversée par la Saône, la Communauté de communes Auxonne-Pontailler Val de Saône abrite de nombreux cours d'eau (Tille, Bèze, Vingeanne, Ognon, Brizotte…) dont la majeure partie du linéaire ne se situe pas sur le territoire et pour lesquelles il n'est pas possible d'intervenir en direct. La collectivité reste ainsi tributaire de la gestion des rivières exercées plus en amont par les propriétaires riverains et les collectivités compétentes.

Pour pallier ce phénomène, les Communautés de communes transfèrent la GEMAPI, lorsqu'ils existent, à des syndicats de rivière (Syndicats Tille Norges Arnison, Vingeanne Bèze Albane, Basse et Moyenne Vallée de l'Ognon) afin d'établir une **stratégie globale à l'échelle de l'ensemble du bassin versant** priorisant les interventions nécessaires pour garantir un bon fonctionnement du cours d'eau.

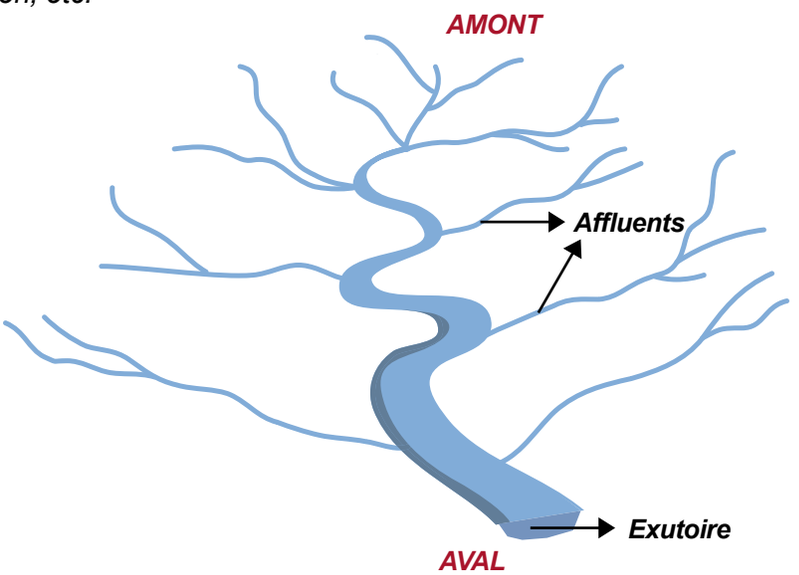

Schéma d'un bassin versant

La Tille à Champdôtre

La Vingeanne à Talmay

Pour tout renseignement :

Contactez Pierre Gohard
Chargé de projets
Développement durable
03 80 27 03 20
p.gohard@capvaldesaone.fr

Depuis 2018, la Communauté de communes **participe au suivi des projets initiés par les différents syndicats de rivière** présents sur son territoire et **agit également à son niveau par différentes actions** :

Sensibilisation des propriétaires riverains pour leur rappeler leur obligation d'entretien (L215-2 du Code de l'environnement) au niveau des berges et du lit de la rivière ;

Lancement d'une étude visant à connaître et à chiffrer les aménagements susceptibles de limiter le risque d'inondation sur la commune d'Auxonne compte-tenu de la forte densité de population potentiellement concernée par ce risque ;

Implication des populations du territoire dans la culture du risque d'inondation afin d'entretenir et de transmettre une mémoire collective sur cette thématique. Du fait de ses nombreux cours d'eau et de son relief relativement plat, le Val de Saône est logiquement une zone sensible aux inondations. Il convient alors d'apprendre à vivre avec celui-ci tout en réalisant les aménagements présentant le meilleur rapport coût/bénéfice ;

Régularisation de la conformité règlementaire de la digue de Champdôtre sur la Tille (unique ouvrage du territoire classé par l'Etat en matière de prévention des inondations) ;

Encouragement des projets de restauration des cours d'eau (tels que la restauration du Nacey à Flammerans) sur des zones à enjeux relativement faibles (zones urbaines, parcelles cultivées) afin de redonner aux rivières les plus artificialisées un fonctionnement plus naturel.

Le réservoir de Flagey-lès-Auxonne a fait peau neuve

En 2019, les élus de l'ancien syndicat de Labergement-lès-Auxonne ont décidé de procéder à la réfection du réservoir de Flagey-lès-Auxonne. Lors de la prise de compétence « *eau potable* » par la Communauté de communes le 1er janvier 2020, cette dernière a poursuivi les travaux engagés.

La réfection du réservoir consistait à **renouveler les canalisations mais également reprendre le génie civil de l'ouvrage** (béton puis peinture). Pendant la durée des travaux, l'eau potable a été distribuée via une réserve mobile, ce qui a occasionné quelques coupures d'eau.
Des travaux supplémentaires avaient également dû être engagés pour s'assurer de la bonne étanchéité au sein de la cuve.

Le réservoir sur tour d'une capacité de 500 m^3 fait environ 30 mètres de haut. Il alimente les trois communes de Flagey-lès-Auxonne, Labergement-lès-Auxonne et Villers-Rotin en eau potable.

NOUVEAU : UN SECRÉTARIAT PETITE ENFANCE

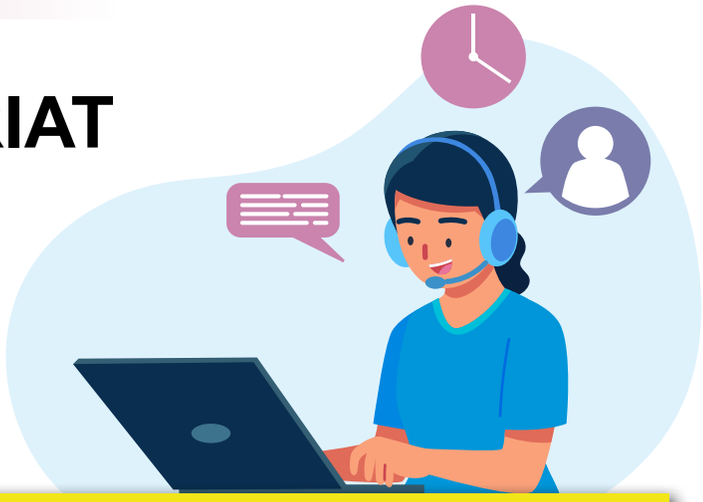

Pour les familles en recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant de 0 à 3 ans

Suite aux orientations de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales à destination des familles, la collectivité met en place un **secrétariat petite enfance** à partir du 31 janvier 2022. Ce nouveau dispositif, qui permet de structurer les demandes des familles, entraîne une modification des modalités de recherche et de demande de mode d'accueil.

06 75 82 75 22

secretariat.petite-enfance@capvaldesaone.fr

www.monenfant.fr

Vos interlocutrices pour toute demande d'accueil individuel ou collectif :

Agnès Colmagne
Secrétaire Petite Enfance

Sophie Baurand
Animatrice Relais Auxonne

Sylvie Piellard
Animatrice Relais Itinérant

Anne-Pierre Laurent
Animatrice Relais Pontailler

1er rendez-vous : entretien avec une animatrice de Relais

Information sur les possibilités de mode d'accueil du jeune enfant

Vous souhaitez un accueil collectif
(crèche)

Votre demande est étudiée
en commission d'attribution des places

RÉPONSE POSITIVE :
Vous avez rendez-vous avec la directrice de la crèche

RÉPONSE NÉGATIVE :
Votre demande reste en attente pour une prochaine commission

OU

Vous optez pour un mode d'acccueil individuel

Vous souhaitez un accueil individuel
(assistant maternel, garde d'enfant à domicile)

Vous avez rendez-vous avec l'animatrice de Relais :

- explication du rôle du Relais
- communication de la liste des assistants maternels
- échange sur les modalités employeurs

PETITE ENFANCE : RETOUR SUR 2021

Une année riche en projets

Malgré le contexte sanitaire difficile, **la venue d'artistes et de personnalités de la petite enfance** dans les structures ont apporté sans aucun doute un enrichissement à toutes les professionnelles, parents et enfants qui ont souhaité participer. Parmi eux :

- **Arnaud Deroo**, auteurs de livres sur la bientraitance des tout-petits, est venu en matinées d'éveil dans les relais, en supervisions dans les multi-accueils et a donné une visioconférence pour échanger avec les professionnelles des accueils collectifs et individuels sur des thèmes spécifiques aux tout-petits
- **Sarah Camus**, artiste et créatrice de spectacle, est venue en immersion auprès des enfants du multi-accueil de Pontailler-sur-Saône afin de leur proposer divers ateliers, observer leurs réactions et s'en inspirer pour créer son spectacle à destination des tout-petits
- **Ana Chon**, artiste danseuse, a rencontré assistantes maternelles et parents dans les relais pour faire découvrir le mouvement dansé en faisant appel à différents sens chez l'enfant
- **Les psychomotriciennes du cabinet Pluri'lib** sont intervenues sur le thème de la motricité libre du tout-petit via des ateliers et ont proposé des outils concrets à mettre en place au quotidien

Rencontre et matinée d'éveil avec Arnaud Deroo

Réouverture du relais petite enfance « la Val & Verte » à Auxonne

L'année 2021 a aussi été marquée par l'arrivée de **Sophie Baurand** au poste d'**animatrice du relais petite enfance d'Auxonne** en septembre et la réouverture du relais. Outre sa fonction d'accompagnement des parents dans leur choix de mode de garde, le relais est aussi un véritable espace d'échanges et de rencontres pour les assistantes maternelles à travers les matinées d'éveil. Celles-ci sont organisées pour les enfants de moins de 3 ans le mardi et le vendredi à la Maison de l'enfance à Auxonne et le jeudi à l'Ecole de Musique et d'Arts pour un maximum de proximité avec les assistantes maternelles.

DU CHANGEMENT EN ENFANCE/JEUNESSE

Groupe scolaire de Maxilly-sur-Saône

Depuis le 26 avril 2021, le nouveau groupe scolaire de Maxilly-sur-Saône accueille les classes élémentaires et maternelles du RPI Talmay-Maxilly pour l'accueil périscolaire et la restauration. 65 enfants en moyenne fréquentent la cantine tous les midis et environ 20 enfants matins et soirs.

Pensé pour les élèves, ce nouvel équipement a aussi été aménagé de façon ergonomique pour le personnel.

Nouvelle organisation des centres de loisirs sur le secteur de Pontailler-sur-Saône

À partir de janvier 2022, les accueils de loisirs du mercredi seront organisés à l'école des berges de Saône, celui de Binges est maintenu à l'école maternelle.

Les vacances d'hiver, printemps, automne et août se dérouleront au centre de loisirs de Vonges, rue des écoles. L'accueil du mois de juillet reste inchangé et se déroulera à l'école des Berges de Saône à Pontailler.

QUEL AVENIR POUR NOTRE TERRITOIRE ? LE DIAGNOSTIC SE POURSUIT

La Convention Territoriale Globale

La Communauté de communes Auxonne-Pontailler Val de Saône et la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or (CAF) se sont engagées réciproquement pour construire une démarche de développement innovante en direction des familles : **la Convention Territoriale Globale.**

Elle vise à élaborer un véritable **projet social pour notre territoire adapté aux besoins des familles**, plus efficace, plus cohérent et plus coordonné. Ainsi, la réalisation d'un diagnostic doit notamment s'attacher à identifier **les points forts et points faibles** du territoire en fonction des attentes de la population. Il nous permettra de **mettre en place des services et de faire évoluer ceux qui existent déjà** en fonction des besoins recensés pour apporter des solutions concrètes.
C'est **l'ensemble des problématiques sociales du territoire qui sont concernées** : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement et amélioration du cadre de vie.

La collectivité et la CAF se font accompagnées par le cabinet d'études et de conseil Geste. De nombreux partenaires sont également mobilisés : le Conseil Départemental de Côte d'Or, la Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne, la Mission locale, etc.

Comment est réalisé le diagnostic ?

► Une enquête lancée à destination des habitants
Une enquête-habitant par questionnaire a interrogé les familles du territoire sur leur vécu et leurs besoins : sa diffusion à travers la CAF, la CAP Val de Saône et les communes du territoire a permis de recueillir les réponses de 611 habitants. Toutes les communes du territoire ont été représentées.

► Des entretiens réalisés auprès des acteurs-clés
Une quinzaine d'entretiens individuels ont été réalisés auprès d'élus, de services et de partenaires de l'intercommunalité afin de recueillir le point de vue des acteurs sur les besoins et l'offre sur le territoire.

► Une analyse sociodémographique et documentaire
Cette analyse réalisée en collaboration avec la Cap Val de Saône repose sur une analyse sociodémographique de données officielles et va permettre d'apporter une vision prospective de l'évolution de la population.

Partage et enrichissement du diagnostic

La collectivité a entamé une seconde étape de travail : **partager le diagnostic réalisé et travailler sur les orientations et le plan d'action à venir.**

Plusieurs thématiques prioritaires ont été identifiées lors du diagnostic. Afin de l'enrichir et faire émerger des propositions des ateliers ont été programmés avec les acteurs du territoire en fin d'année 2021. **Ils portaient chacun sur une thématique identifiée : la parentalité, la jeunesse, l'animation de la vie sociale et l'accès au droit.**
Il se réunieront à nouveau début février 2022 pour un deuxième temps de travail.

A l'issue de cette phase d'enrichissement du diagnostic une forme de restitution sera proposée aux habitants. La collectivité vous en tiendra informé.

TOURISME

Modernisation de l'Escale fluviale

Jusqu'à ce jour, pour fournir leurs bateaux en eau et électricité, les plaisanciers amarrés à l'escale fluviale d'Auxonne devaient se déplacer jusqu'à l'Office de Tourisme pour payer cet accès, que les agents activaient à distance, sur les horaires d'ouverture.

Pour faciliter cet accès et pour plus de flexibilité, l'escale fluviale a été modernisée avec **une borne de paiement automatique** (par carte bancaire uniquement) **et 6 bornes d'alimentation** répartient sur les 3 pontons. Ainsi, en payant leur future consommation à partir de cette borne de gestion, les plaisanciers amarrés peuvent se fournir en toute autonomie et ce, **7/7j.** Jusqu'à **24 bateaux** pourront se raccorder simultanément aux bornes.

Ce projet d'un montant de 49 977€ HT a bénéficié de subventions de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté au titre de la « valorisation touristique des voies navigables ».

Nouvelle recrue au Tourisme

Justine Gavignet (à droite) a rejoint la Communauté de communes en novembre 2021 et succède à Audrey Millant (à gauche) au poste de responsable de l'Office de Tourisme.
Audrey Millant quant à elle est désormais responsable du développement économique au sein de la collectivité.

CULTURE

Une scupture sonore de Will Menter

Sculptures sonores avec Will Menter

À l'initiative de l'Ecole de Musique et d'Art, un projet d'éducation artistique et culturel autour de la sculpture sonore est mené au sein du nouveau pôle scolaire de Maxilly-sur-Saône tout au long de l'année scolaire.

Ce projet est librement inspiré du travail et des performances de Will Menter, artiste-plasticien, musicien et compositeur. Il sera ainsi proposé aux enfants de créer des sculptures sonores avec un double objectif : créer des œuvres plastiques susceptibles de produire des sons qu'il sera possible d'exploiter dans des œuvres musicales ou sonores pour travailler le rythme ou son oreille et façonner des sons.

Après avoir rencontré l'artiste, les élèves pourront s'initier à cette discipline insolite tout au long de l'année grâce à l'intervention de 2 des professeurs de l'Ecole de Musique et d'Arts, Martine Cartier, professeure d'Art Plastique et Matthias Leroy, musicien, intervenant et professeur de violoncelle et de tuba.

Le projet aboutira sur une « exposition jouée » des œuvres des enfants en fin d'année scolaire à destination des parents d'élèves.

A cette occasion, une exposition grand public sera consacrée à l'artiste *les dimanches 23 et 30 janvier 2022* de 14h30 à 18h à la salle des fêtes d'Heuilley-sur-Saône.

Pass sanitaire et masque obligatoire, sens de visite à respecter.

Soutenu par la DRAC, l'Education Nationale, le Conseil Départemental et la Communauté de communes du Mirebellois Fontenois, l'action s'inscrit dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique du PETR Val de Saône Vingeanne.

Un conciliateur de justice pour vous accompagner

SIMPLE · RAPIDE · GRATUIT · CONFIDENTIEL · OFFICIEL

La haie de votre voisin est trop haute ? Le bailleur de votre logement ne respecte pas la loi ? Vous êtes en désaccord avec un particulier ou un professionnel ? Vous pouvez faire appel à un conciliateur de justice qui tentera de trouver une solution à votre problème.

Auxiliaire de justice assermenté, Denis Burillard intervient bénévolement dans le cadre d'un conflit entre des personnes physiques ou morales afin de tenter d'obtenir un accord amiable entre elles. Il vous aidera à renouer le dialogue et à rechercher un compromis dans le respect des intérêts de chacun.

DE QUELLES SITUATIONS CONFLICTUELLES PARLE-T-ON ?

- Litiges entre personnes
- Relations entre bailleurs et locataires
- Litiges de la consommation
- Litiges et troubles du voisinage
- Problèmes de copropriété
- Litiges entre commerçants

Le conciliateur de justice ne pourra pas intervenir sur des affaires pénales, des affaires familiales et des conflits entre une personne et une administration.

Denis Burillard vous reçoit sur rendez-vous lors de ses permanences un vendredi sur deux au siège de la Communauté de communes à Auxonne

Pour prendre rendez-vous, contactez l'accueil de la collectivité au 03 80 27 03 20

Communauté de communes Auxonne-Pontailler Val de Saône
Ancienne route nationale 21130 AUXONNE